

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 2 QUATER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'infections sexuellement transmissibles listés par arrêté »,

les mots :

« de ces infections figurant sur une liste arrêtée par voie réglementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.